

2024-204

MODIFICATION DES RÈGLES DE  
CIRCULATION  
Parking de la Criée  
Le vendredi 27 septembre 2024

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'entreprise « Free Réseau », représentée par monsieur QUILLAY Fabien, en date du vendredi 27 septembre 2024,

Considérant les travaux de nacelle sur les antennes de la criée,

## ARRETE

### ARTICLE PREMIER

Le vendredi 27 septembre 2024 de 13h30 à 15H30, en raison des travaux d'intervention avec une nacelle sur les antennes au niveau du toit de la Criée, les 3 places devant l'entrée de la Criée seront interdites au stationnement pendant toute la durée des travaux.

### ARTICLE DEUXIEME

L'entreprise sera chargée de la signalisation aux normes en vigueur.  
La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire).  
Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

### ARTICLE TROISIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

### Ampliation du présent arrêté à :

- \* La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service communication,
- L'entreprise Free Réseau

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le jeudi 08 août 2024

*par*  
Le Maire,

Yves NORMAND  
*l'adjoint délégué*

Affiché le :

13 AOUT 2024

